

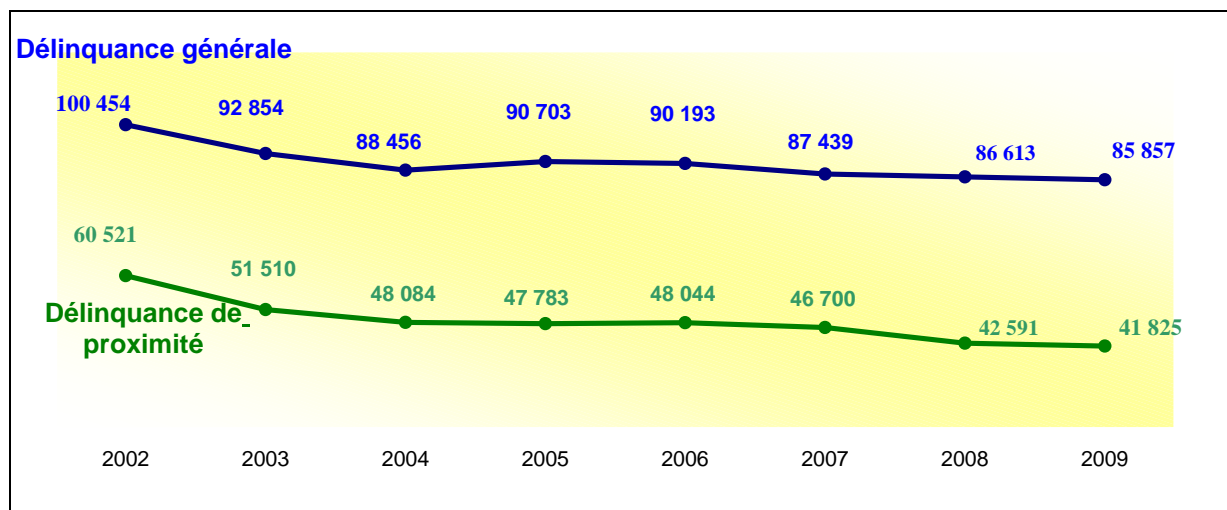
I – LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE

1) La délinquance atteint son niveau le plus bas depuis 2002

La délinquance générale dans le Val d'Oise a diminué de 0,4 % en 2009 : 85 857 faits ont été constatés au lieu de 86 613 l'année précédente. Il s'agit de son niveau le plus bas depuis 2002.

La délinquance de proximité, qui regroupe les infractions dont la population souffre le plus directement, a régressé de 1,69 % avec 41 825 faits enregistrés, soit 766 faits de moins qu'en 2008.

Parallèlement, l'activité des services a progressé : les infractions révélées à l'initiative des services, qui représentent plus de 10 % des infractions constatées, ont augmenté de 1,98 % et les gardes à vue de 3,54 %.



2) Cette baisse de la délinquance est toutefois inégale

La tendance à la baisse des principales infractions sur la voie publique, constatée depuis 2002, s'est poursuivie en 2009. Le nombre de vols de véhicules, vols à la roulotte, vols à la tire et vols avec violence a régressé de 2,27 % au cours de l'année dernière et représente 23 799 faits.

En revanche, les vols à main armée et les cambriolages sont en augmentation depuis deux ans. Les vols à main armée ont progressé de 62 % entre 2007 et 2008, passant de 177 faits à 284. La hausse des vols à main armée a pu être ralentie dans le département en 2009 : 296 faits ont été constatés soit une augmentation de 4,23 % par rapport à l'année précédente.

Les cambriolages, en baisse de 26 % sur la période 2002-2007, ont connu une augmentation progressive d'environ 2 % chaque année depuis 2007, soit plus de 200 faits supplémentaires en 2009 par rapport à 2007.

3) La délinquance est plus violente

a) La violence des mineurs

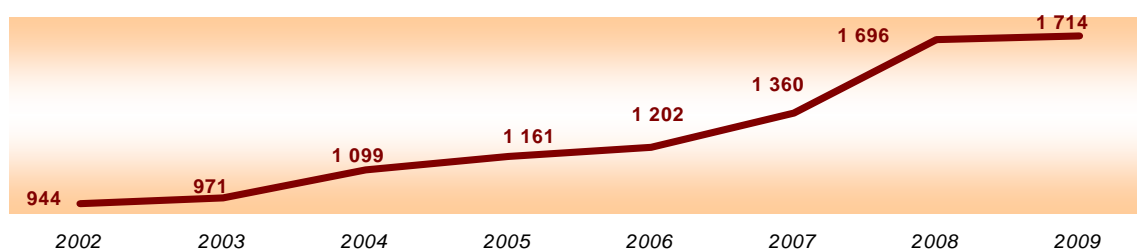
Le nombre de mineurs mis en cause, qui avait atteint un niveau jamais constaté en 2007, a continué d'augmenter, à raison de 13,15 % entre 2008 et 2009. Les mineurs représentent ainsi 20,79 % des mis en cause dans le département. Ce taux est légèrement supérieur à la moyenne nationale qui est de 17,73 %. Il

doit être corrélé à la démographie du département, l'un des plus jeunes de France.

La délinquance des mineurs prend souvent la forme de la violence en milieu scolaire. Même si les faits constatés ont baissé en nombre, 2 à 3 incidents sont relevés en moyenne par jour de scolarité. La plupart des actes de violence ont lieu dans l'est du département. Ils sont de deux types : des racketts qui dégénèrent en affrontements entre bandes rivales, notamment aux abords des établissements secondaires, et des actes de violence contre les enseignants et le personnel d'encadrement scolaire.



b) Les violences intra-familiales



En 2009, le nombre de plaintes enregistrées pour violences conjugales dans le département s'est établi à 1714, soit une augmentation de 1,06 % par rapport à l'année précédente. Le nombre de faits déclarés avait augmenté en 2008 de plus de 24 %, et de plus de 13 % en 2007.

c) Les violences urbaines

Après avoir atteint en 2008 leur niveau le plus bas depuis 2002, les violences urbaines sont reparties à la hausse en 2009 avec 3 059 faits enregistrés soit 3,91% de plus que l'année précédente.

Les incendies volontaires constituent la majorité des faits (72%) et sont en hausse de 4,32 % par rapport à 2008. Parmi les incendies volontaires, les incendies de véhicules progressent de 12,71 % avec 1.277 véhicules incendiés. Les jets de projectiles sont également en augmentation. 236 faits ont été constatés en 2009 pour 214 en 2008, soit +10,28 %.

A l'inverse, les violences à l'encontre des services de sécurité diminuent de 10,74 % avec 133 faits, après une progression de 53 % sur l'année 2008. Les affrontements entre bandes sont en légère régression (36 faits au lieu de 39).

4) La vidéo-protection continue de se développer

Depuis la loi du 24 janvier 2006 relative à la vidéosurveillance, l'installation de systèmes de

vidéosurveillance sur la voie publique est en progression dans le département.

Les demandes d'autorisation d'exploitation des systèmes de vidéo-protection ont été de plus en plus nombreuses au cours des trois dernières années. Ainsi, 189 autorisations ont été délivrées par les services de la préfecture en 2009, soit 23 % de plus que l'année précédente et 39 % de plus qu'en 2006.

Au total, 700 caméras sont en fonctionnement sur la voie publique, dans 51 communes. Plusieurs systèmes, ceux de la commune d'Argenteuil et de la communauté d'agglomération de la Vallée de Montmorency, sont reliés aux commissariats de sécurité publique de leur secteur.

La vidéo-protection est également utilisée dans les transports collectifs. La majorité des véhicules de transports de voyageurs du département dispose désormais d'un système de vidéo-protection embarqué. Le développement de la vidéo-protection s'est également poursuivi dans les gares en 2009 : 15 nouvelles gares ont été équipées, ce qui porte à 37 le nombre de gares vidéo-surveillées, soit plus des deux tiers des gares du département.

II - SECURITE ROUTIERE

1) Des accidents moins nombreux

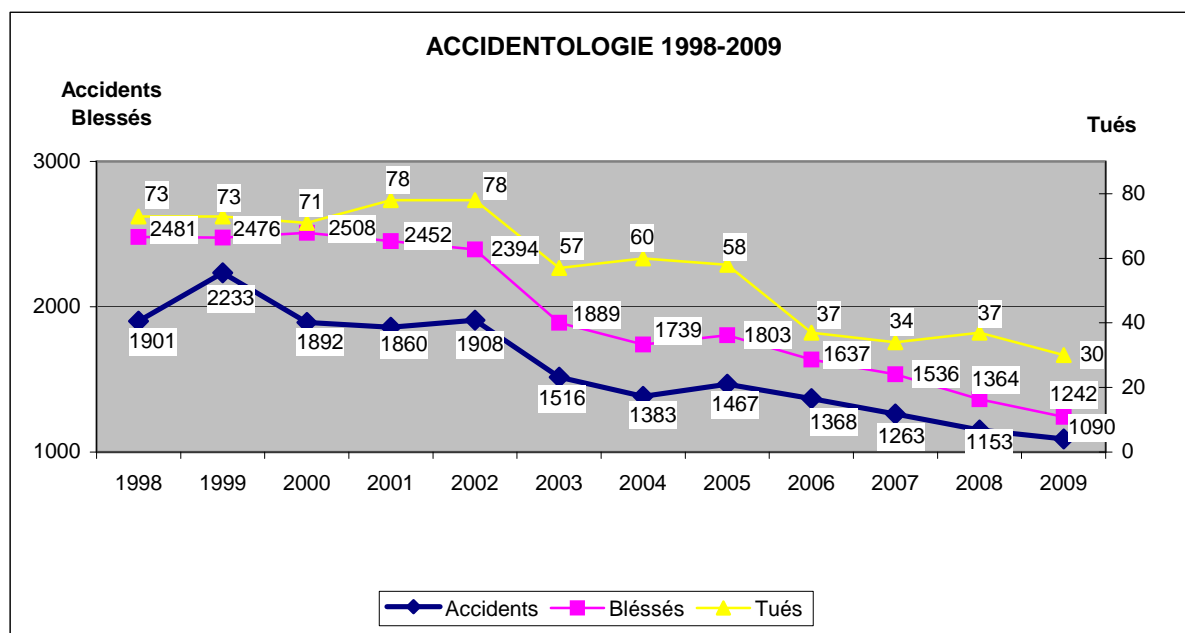
Au cours de l'année 2009, 30 personnes se sont tuées sur les routes du Val d'Oise. Ce bilan est le moins meurtrier constaté jusqu'à présent dans le département.

1 090 accidents ont été constatés, au lieu de 1.153 en 2008, occasionnant 1 242 blessés, au lieu de 1 364 en 2008.

Alors que de nombreux accidents s'étaient produits au dernier trimestre de l'année 2008 (12 personnes tuées), la fin de l'année 2009 a été beaucoup moins meurtrière (6 personnes tuées).

Près de la moitié des tués sont des conducteurs de deux-roues (13 au total). Le nombre de piétons tués a été divisé par 3 entre 2008 et 2009 (3 en 2009 au lieu de 10 en 2008).

La tranche d'âge des 25-49 ans est toujours la plus touchée : 16 morts, soit 33 % des victimes.



2) Des infractions globalement en régression

a) La vitesse et l'imprudence au volant

Les infractions à la vitesse ont diminué de 17,5% et les excès de vitesse supérieurs à 50km/h, entraînant une rétention ou suspension de permis de conduire, ont baissé de 26,6 %. Pourtant, ce sont 344 rétentions ou suspensions administratives qui ont été opérées pour excès de vitesse.

Au 31 décembre 2009, le département comptait treize radars fixes automatiques de contrôle de vitesse en service. Deux nouveaux radars fixes ont été mis en service au premier trimestre 2010 (près de Louvres et de Villiers-Adam).

228 772 infractions ont été relevées, soit une baisse de 17,5 % : 147 958 par les radars embarqués et 80 814 par les radars fixes. Cette baisse est vraisemblablement liée à l'adaptation de leur vitesse par les automobilistes qui empruntent régulièrement les axes contrôlés. Dans plus de 89 % des cas, les excès de vitesse relevés étaient inférieurs à 20km/h.

Les infractions liées au défaut de port de la ceinture sont en baisse de 8,44 % et celles relatives au défaut de port du casque en légère hausse de 1,4 %.

9 432 procès verbaux sanctionnant l'utilisation du téléphone portable au volant ont été dressés par les forces de police et de gendarmerie en 2009, au lieu de 9 772 pour l'année 2008, soit une baisse de 3,4%.

Cinq premiers radars permettant de contrôler le franchissement des feux rouges ont été mis en service dans le Val d'Oise début 2010.



b) Alcoolémie et usage de stupéfiants

Sur les 89 514 dépistages réalisés au cours de l'année, 3 931 soit 4,4%, se sont révélés positifs. Les contrôles ont été moins nombreux qu'en 2008 (96 956 dépistages) mais, ciblés avec davantage de précision, ils ont été plus fréquemment positifs.

Les rétentions ou suspensions de permis de conduire effectuées en 2009 (1 769) pour alcoolémie supérieure à 0,5g/l ont augmenté de 23 % par rapport à 2008 (1 438 rétentions ou suspensions).

Par ailleurs, 419 rétentions ou suspensions de permis ont été effectuées pour conduite sous l'emprise de stupéfiants. Pour l'année 2008, 134 rétentions ou suspensions pour le même motif avaient été faites. Cette forte augmentation est liée à l'emploi des premiers tests salivaires.

3) Prévention des accidents de la route

La semaine de sécurité routière 2009 a été l'occasion de conduire de nombreuses actions, notamment en direction des jeunes et des utilisateurs de deux roues motorisées : exercices d'évacuation de bus, voitures à retournement ou « voitures tonneaux », simulateurs de conduite, animation « Decaux – station vélo 2 », pistes de circulation cycliste organisées par la police nationale. Au total, 800 enfants et adolescents ont participé aux divers ateliers proposés dans le Val-d'Oise.

Une convention de partenariat pour la prévention des accidents de la route à l'occasion des soirées « étudiantes » a été signée entre la préfecture, la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, la STIVO et les bureaux des étudiants de l'université et des grandes écoles, lors du collège départemental de sécurité routière le 17 septembre 2009. Ainsi, 7 200 étudiants ont été reconduits chez eux en toute sécurité à l'issue de quatorze soirées festives en 2009.

Un jeu-concours a été organisé en préfecture lors de la semaine de la sécurité routière, afin d'informer chaque nouveau titulaire du permis moto des règles et bonnes pratiques de sécurité. Chaque participant a reçu un kit de sécurité et des dépliants d'information. Le gagnant a reçu un bon d'achat pour l'acquisition d'un équipement de sécurité.

Les deux journées de perfectionnement à la conduite d'un deux-roues motorisé organisées en partenariat avec la DDEA, les forces de l'ordre et des associations de motards, ont bénéficié à 204 jeunes détenteurs du permis moto. Cent conducteurs de motos et scooters de 125 cm³ ont bénéficié de demi-journées de sensibilisation, sous forme d'ateliers théoriques et pratiques.

En 2009, l'association « Cahier de Route », association de transporteurs impliqués pour la sécurité routière, a mis en place avec l'Inspection académique, des référents « sécurité routière » volontaires au sein des classes. Ces jeunes ont pour mission de transmettre le message de sécurité routière à leurs camarades, à l'occasion de sorties scolaires ou du transport scolaire régulier. Ils sont encouragés à réaliser un projet Label Vie, parrainé par l'association « Cahier de Route ».



III - PLANIFICATION ET GESTION DE CRISE

L'année 2009 a notamment été marquée par l'épisode de grippe A/H1N1 qui a mobilisé le SIDPC surtout au cours du dernier trimestre. Bien que ralentie, la planification ORSEC a cependant été poursuivie, ainsi que la préparation à la gestion de crise.

1) Mise à jour de la planification

L'année 2009 a été marquée par la mise à jour des plans « transport de matières dangereuses (TMD) », « électro-secours », et « SATER ». Une annexe au PPI du site de stockage de gaz de Saint-Clair sur Epte a été rédigée pour répondre aux besoins identifiés lors de l'exercice de 2008.

2) Gestion de crises

a) Exercices de crise

Une simulation de « grippe aviaire » a été organisée en juin 2009 avec l'ensemble des services de l'Etat, la commune de Commeny et l'exploitant d'un élevage de poules pondeuses. Cet exercice a permis d'identifier plusieurs pistes d'amélioration (délai de mise en place des rotoluves, renforts de gendarmerie nécessaires pour sécuriser la zone contaminée, validation du site d'enfouissement des cadavres de poulets, etc.).

Le tunnel de Taverny, sur l'autoroute A115, a été l'objet d'un exercice nocturne en novembre 2009

qui a permis de vérifier l'efficacité des dispositifs de secours prévus dans le plan spécialisé rédigé par la DIRIF.

b) Crises réelles

L'épisode de grippe A/H1N1, qui s'est étendu de fin avril 2009 à février 2010, a mobilisé le SIDPC mais aussi l'ensemble des services de l'Etat et les collectivités locales. 14 centres de vaccination ont été mis en service et ont permis la vaccination de 70 000 Valdoisiens.

Au cours de l'hiver 2009, le Centre opérationnel départemental a été activé à plusieurs reprises en raison de phénomènes de neige et de verglas mobilisant les forces de sécurité, le SDIS, la DIRIF et le Conseil général.

c) Formation

En mars 2009, une formation et une remise à niveau des connaissances des membres de la cellule d'information du public ont été organisées. Une simulation d'accident industriel a permis de mettre les participants dans une configuration proche de la réalité.

3) Information sur les risques

Au cours de l'année 2009, le dossier départemental des risques majeurs a été intégralement remis à jour.

IV - ANCIENS COMBATTANTS

L'office national des anciens combattants est devenu, fin 2009, le guichet unique départemental de proximité des anciens combattants, victimes de guerre et autres ressortissants de l'office.

1) en matière de reconnaissance et de réparation, le nombre de dossiers de cartes du combattant et titres de reconnaissance de la Nation s'élève à 200 en 2009, tandis que le nombre de retraites du combattant est de 120. 300 dossiers de cartes d'invalidité, de stationnement pour handicapés, ou de ressortissants (veuves, pupilles, orphelins de guerre, duplicata) ont aussi été traités. L'activité de délivrance de titres connaît depuis 2007 une forte baisse consécutive au faible renouvellement démographique du nombre d'ayants droit (AFN, OPEX).

2) en matière de solidarité, 90 dossiers d'aide en faveur des ressortissants de l'ONAC en difficulté (anciens combattants, victimes de guerre ou du terrorisme, harkis, veuves de guerre ou d'ancien combattant, pupilles de la Nation) ont été traités en 2009. Une allocation différentielle en faveur des conjoints survivants, garantissant un minimum de ressources de 681 € par mois, a été attribuée à 16 allocataires en 2009.

3) l'activité « Mémoire » est restée centrée sur la participation à la préparation du Concours National de la Résistance et de la Déportation pour les lycées et collèges, et du Concours des Petits Artistes de la Mémoire (la Grande Guerre vue par les enfants) pour les élèves du primaire.

L'ACCUEIL DU PUBLIC, L'IMMIGRATION ET LA CITOYENNETE

Au cours de l'année 2009, les trois sites d'accueil du public - préfecture, sous-préfecture de Sarcelles et sous-préfecture d'Argenteuil -, ont accueilli 485 000 personnes.

Le service d'accueil et de renseignements téléphoniques a traité 140 000 appels, confirmant ainsi l'utilité pour le public d'un accès rapide à une information précise et personnalisée.

La préfecture et les sous-préfectures se sont vu renouveler leur certification Qualipref grâce à une très forte implication des agents au service du public.

L'année 2009 a également vu la modernisation des procédures de délivrance des titres.

1) Immatriculation des véhicules

Le Système d'Immatriculation des Véhicules (SIV) a été mis en service le 15 juin 2009 pour les véhicules neufs et le 15 octobre 2009 pour les véhicules d'occasion.

Un numéro d'immatriculation est attribué définitivement à un véhicule à sa première mise en circulation. Il est désormais possible de faire immatriculer son véhicule auprès d'un professionnel de l'automobile. Ce sont ainsi plus de 160.000 certificats d'immatriculation qui ont été édités dans le Val d'Oise en 2009.



2) Cartes nationales d'identité et passeports

La préfecture et les sous-préfectures ont instruit et délivré 100 000 cartes nationales d'identité.

Depuis le 14 mai 2009, les usagers se voient remettre un passeport biométrique, comportant une puce électronique dans laquelle sont numérisées la photo du titulaire et ses empreintes digitales.

L'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) est désormais en charge de la fabrication de ces passeports ainsi que des certificats d'immatriculation. Dans le Val d'Oise, 30 mairies sont devenues guichets de dépôt des demandes de passeport.

Les services préfectoraux ont validé 33 100 dossiers de passeports biométriques en 2009.

3) Titres de séjour

Les services « Etrangers » de la préfecture et des sous-préfectures ont accueilli 175 000 usagers en 2009.

37 085 titres de séjour ont été remis aux intéressés et 1 200 demandes d'asile ont été enregistrées et transmises pour instruction à l'OFPRA.

Les décrets de naturalisation ont été remis à 5.600 étrangers qui ont acquis la nationalité française, au cours de 14 cérémonies organisées en préfecture et présidées personnellement par un membre du corps préfectoral.

I - AMELIORATION DE L'ACCUEIL DES USAGERS

Les services de l'Etat dans le département du Val d'Oise, attentifs à l'accueil des usagers, restent très mobilisés dans le développement de leurs démarches qualité. Ils travaillent à l'application de la Charte Marianne, conformément aux orientations du gouvernement qui a fixé, à la fin 2010, l'échéance de l'appropriation complète et efficace de cette mesure.

Avec une volonté constante de progression, plusieurs services se sont inscrits dans des processus de certification plus exigeants en terme d'engagements et d'objectifs, tels que « *Qualipref* », « *Qualifinances* » ou les normes ISO.

1) La pérennisation des démarches de certification

La Charte Marianne est un outil de développement de la qualité du service rendu aux usagers. Les démarches de certification, qui comprennent une phase d'évaluation par un organisme indépendant, garantissent un niveau de qualité pour les usagers.

a) La préfecture et les sous-préfectures : certification « *Qualipref* »

La préfecture et les sous-préfectures se sont investies depuis plusieurs années dans la certification « *Qualipref* ». Ce label, gage de qualité du service rendu aux usagers, est délivré par l'Afaq-Afnor selon des critères de contrôle précis en matière de délivrance de titres, de communication de crise ou de relations avec les collectivités territoriales. Cette certification a été à nouveau reconduite, en 2009, pour les 4 sites : la préfecture et les sous-préfectures. Ainsi, le Val-d'Oise demeure-t-il le seul département dont l'ensemble des sites préfectoraux est certifié « *Qualipref* ».

b) La direction des services fiscaux : certification « *Qualifisc* » pour un hôtel des impôts

Sur le même modèle, la direction des services fiscaux dispose d'un site, l'hôtel des impôts de Saint-Leu-la-forêt, certifié « *Qualifisc* » en 2006, et « *Qualifinances* » depuis 2007.

c) La direction départementale des services vétérinaires du Val d'Oise : norme ISO 17 020

La direction départementale des services vétérinaires a développé un processus de mise sous assurance qualité, selon la norme ISO 17020 centrée sur la fiabilisation des interventions en tant qu'organisme d'inspection. Après plusieurs mois de préparation, elle a été soumise à une campagne d'audits réalisée par la COFRAC en novembre et décembre 2009. En mars 2010, la DDSV a donc reçu l'accréditation ISO 17020.

2) Les actions d'amélioration du service rendu aux usagers

Les services de l'Etat ont reconduit en 2009 les différents dispositifs innovants mis en place en 2008 pour améliorer les conditions d'accueil des usagers.

Plusieurs exemples peuvent être cités :

- la déclaration d'accueil de mineurs par télématique a été mise en place et développée par la direction départementale de la jeunesse et des sports ;
- les modalités d'accueil des plaignants et la prise en charge des victimes sont en constante adaptation par les services de sécurité publique ;
- ces mêmes services continuent d'instaurer un dialogue constructif avec les jeunes en accueillant des collégiens dans les commissariats et la direction départementale ;
- l'ouverture au 1er décembre 2009 du premier service des impôts des particuliers (S.I.P.) implanté à Ermont Ouest qui propose désormais un seul interlocuteur aux particuliers tant pour les questions d'assiette que de recouvrement de l'impôt ;
- la mise en place d'un gestionnaire informatisé de centre d'appel permet une plus grande fluidité de l'activité du service de renseignements téléphoniques de la préfecture du Val d'Oise et une information des usagers sur les temps d'attente.

La mise en place de la nouvelle organisation des services de l'Etat dans le Val-d'Oise verra se poursuivre la prise en compte de la démarche qualité à un niveau interministériel notamment par l'application de la Charte Marianne et la préfiguration d'un contrôle de gestion interministériel.

II - ENGAGEMENT DES TRAVAUX DE RENOVATION DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE

Dans le cadre du volet « État exemplaire » du plan de relance de l'économie, quatre opérations ont été financées pour un montant de 1,25 millions d'euros afin d'accélérer la rénovation et la mise aux normes de la cité administrative de Cergy-Pontoise.

1) La rénovation thermique du bâtiment

Ce chantier dont la conduite d'opération a été confiée à la DDEA, représente un coût d'environ 6 millions d'euros. La phase d'étude est, d'ores et déjà, financée pour mener le diagnostic préalable et la mission de maîtrise d'œuvre. Une première tranche de travaux d'1,5 million d'euros est programmée au budget 2010.

Plusieurs services de l'Etat sont également engagés dans un processus de pré-diagnostic technique (énergétique, accessibilité, sécurité).

2) L'amélioration de l'accessibilité pour les personnes handicapées

Une enveloppe budgétaire de 535 000 € cofinancée par le plan de relance de l'économie et par le fonds interministériel d'accessibilité aux handicapés (FIAH) a permis de réaliser, au sein de la cité administrative, trois opérations de mises aux normes:

- mise aux normes d'accessibilité des batteries d'ascenseurs
- aménagement de blocs sanitaires accessibles à chaque étage de la cité
- aménagement des accès de la cité administrative depuis le parvis.

Les sous-préfectures ont également bénéficié d'aménagements permettant de faciliter l'accès aux locaux des personnes handicapées.

3) L'amélioration des conditions d'accueil

Cette opération, qui a bénéficié d'une enveloppe de 280 000 €, concerne la réfection des sols des zones d'accueil du public et l'aménagement de la banque d'accueil général de la cité administrative. L'ensemble a permis de redéfinir un espace d'accueil homogène, d'améliorer la circulation et l'orientation des usagers et tout particulièrement des personnes handicapées



LE RESPECT DES LOIS ET DES LIBERTES LOCALES

I - MODERNISATION ET AMELIORATION DES ECHANGES PAR VOIE DEMATERIALISEE AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES

Les échanges par voie dématérialisée avec les collectivités via l'application ACTES se sont intensifiés en 2009, notamment dans les arrondissements de Sarcelles (+ 202 %) et de Pontoise (+ 63%). Le nombre d'actes ainsi adressés au représentant de l'Etat a atteint 6 890 sur un total de 81 320 actes parvenus (78 923 au titre du contrôle de légalité et 2 397 au titre du contrôle budgétaire). Fin 2009, ce mode d'acheminement représentait 8,7 % des envois (hors budgets) contre 4,75 % en 2008 et 4,57 % en 2007.

II - CONCOURS FINANCIERS

Les concours financiers de l'Etat se sont élevés en 2009 à 946.166.703 €, soit 807 €par habitant contre 778 €en 2008, 760 €en 2007 et 720 €en 2006. Ces sommes représentent les montants versés aux collectivités et établissements publics locaux du Val d'Oise. Elles se répartissent comme suit :

CONCOURS FINANCIERS (en €)	2007	2008	2009	Variation 2009/2008
Aides au fonctionnement : DGF, DSU, DSR ,etc.	600 935 690	612 235 580	616 268 968	+ 0,66%
Aides à l'investissement : DGE, FCTVA, etc.	90 892 079	112 370 459	185 562 785	+ 65,14 % (3)
Compensations pour transferts de compétences : DDEC, DGD, FCFT	34 080 249	23 693 478	23 377 553	- 1,34 % (1)
Péréquation : FSRIF, DNP, FDPTP, etc.	74 140 619	77 041 624	80 582 415	+ 4,60 %
Allocations compensatrices d'exonérations et de réductions de fiscalité locale	50 066 464	45 204 329	40 374 982	- 10,69 % (2)
TOTAL	850 115 101	870 545 470	946 166 703	+ 8,69 %

(1) En 2007 ont été versées les tranches 2006 et 2007 du fonds de mobilisation départementale pour l'insertion.

(2) Toutes les allocations compensatrices en lien avec l'activité économique et les entreprises baissent. Seules celles relatives à la taxe d'habitation et à la suppression de la taxe sur les appareils automatiques augmentent pour un montant global de 334 037€, montant demeurant sans incidence sur la masse globale.

(3) **FCTVA « plan de relance »**

Les aides à l'investissement apparaissent en forte augmentation du fait de la mise en oeuvre du dispositif de remboursement anticipé du FCTVA institué par le plan de relance de l'économie. Celui-ci a en effet permis aux collectivités qui se sont engagées dans le dispositif, de bénéficier d'un double versement en 2009 : le FCTVA liquidé sur les dépenses d'investissement réalisées en 2007 (régime normal) et sur celles réalisées en 2008 (régime dérogatoire spécial « plan de relance ») avec la perspective de pérennisation du décalage d'un an au lieu de deux entre la dépense et le bénéfice du FCTVA.

Ainsi, la signature de 120 conventions entre le préfet et les exécutifs locaux a permis au département, à 94 communes, à 19 EPCI et à 6 établissements publics locaux du Val d'Oise, de bénéficier d'un apport de liquidités supplémentaires à hauteur de 67.327.812 €.

III – CONTROLE DE LEGALITE ET CONTROLE BUDGETAIRE

En 2009, 81 320 actes dont 2 397 actes budgétaires ont été reçus, soit 15,17 % de moins qu'en 2008. Ce chiffre s'inscrit dans un cycle de baisse régulière depuis fin 2004, année où avaient été reçus près de 127 000 actes dont 3 000 actes budgétaires.

Les contrôles ont porté sur la totalité des actes budgétaires et la moitié des autres actes, selon une stratégie annuelle décidée par le préfet. Ces contrôles ont conduit à un nombre limité d'observations (1,57 %) et de contentieux (19 recours portés devant le TA dont 13 procédures devant le juge des référés pour motif d'absence de service d'accueil communal des élèves en cas de grève du personnel enseignant). La situation financière des collectivités du département n'a pas nécessité de saisine de la Chambre Régionale des comptes.

IV - INTERCOMMUNALITE

Durant l'année 2009, plusieurs modifications de périmètres d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ont été prononcées par arrêtés préfectoraux. Elles concernent :

- d'une part, la communauté d'agglomération « Val et Forêt » avec le retrait de la commune de FRANCONVILLE et l'adhésion de celle de SAINT LEU LA FORÊT au 1^{er} janvier 2009 ;

- d'autre part, la communauté de communes de « Roissy, Porte de France » avec les adhésions des communes de BOUQUEVAL, d'ECOUEN, du PLESSIS GASSOT et du MESNIL-AUBRY.

Au 31 décembre 2009, sur les 185 communes que compte le département, seules 29 d'entre elles demeurent isolées. 84 % des communes et de la population du Val d'Oise sont-elles intégrés dans un EPCI à fiscalité propre.

Au total, 45 arrêtés relatifs à l'intercommunalité ont été signés en 2009 : 6 portant dissolution de structures devenues obsolètes, 19 enregistrant des modifications statutaires, et 20 relatifs à la création de syndicats, à l'adhésion et/ou au retrait de communes de structures existantes, ou encore relatifs à la Commission départementale de la coopération intercommunale qui a été renouvelée et dont la réunion d'installation s'est tenue le 4 mai 2009.